

## Réunion du conseil communal – 14.07.2021

**Présents :** Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger), bourgmestre  
Nora FORGIARINI (Déi Gréng), Serge THEIN (Schëtter Bierger), échevins  
Gilles ALTMANN (CSV), Alie ALTMEISCH-BROEKMAN (Schëtter  
Bierger), Vic BACK (Schëtter Bierger), Serge EICHER (DP),  
Jean-Pierre KAUFFMANN (DP), Claude MARSON (LSAP),  
Liliane RIES (DP), Nicolas WELSCH (DP), conseillers

Alain DOHN, secrétaire communal

### **Informations**

Monsieur le bourgmestre Jean-Paul JOST souhaite la bienvenue à la 8<sup>ième</sup> séance du conseil communal en 2021 et informe les membres du conseil communal :

- sur la réunion d'information de la commission aéroportuaire portant sur la réfection de la piste de décollage de l'aéroport. 250 à 300 ouvriers travaillent durant la nuit de 23.00 heures à 6.00 heures le matin et de mars à septembre à la réalisation de ce projet, ceci afin de ne pas perturber les atterrissages et décollages des avions. Pour l'année 2021, la partie de la piste située sur le territoire du quartier Cents est refaite. 2022 suivra le tronçon côté est.
- qu'en date du 7 juillet a eu lieu une réunion de travail du conseil communal portant sur la présentation du concept de stationnement sur le territoire de la commune de Schuttrange et de la zone 30 à Munsbach (campus scolaire an der Dällt), élaboré par le bureau d'ingénieurs-conseils Schroeder&Associés.
- que le 9 juillet, sur le site de l'exploitation d'agriculture biologique de M. Alex Mehlen à Manternach, la charte de collaboration du Comité de pilotage Natura 2000 "Guttland Musel" a été signée. Ainsi, le comité de pilotage pourra débiter les travaux sur l'élaboration du catalogue des mesures Natura 2000. Le COPIL « Guttland Musel » est composé de représentants des ministères et des services régionaux des administrations (nature et forêts, eau, agriculture, ponts et chaussées), des 22 communes concernées (Betzdorf, Biwer, Bous, Contern, Dalheim, Flaxweiler, Frisange, Ville de Grevenmacher, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mertert, Mondorf-les-bains, Niederanven, Remich, Sandweiler, Schengen, Schuttrange, Stadtbredimus, Waldbredimus, Weiler-la-Tour, Wormeldange ), du syndicat SIAS, d'exploitants agricoles, de conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture de CONVIS et de l'IBLA, du groupement des sylviculteurs, du fonds de solidarité viticole, des sections régionales de natur&ëmwelt et du Mouvement écologique, ainsi que de l'Office régional du tourisme et le Leader Miselerland, du partenariat du cours d'eau Syre, de la CFL et de représentants de la chasse et de la pêche. Le Comité de pilotage Natura 2000 « Guttland Musel » sera présidé par Jean-Paul JOST, bourgmestre de la commune de Schuttrange.
- qu'en date du 11 juillet, la « Schëtter Musek » a donné un Open Air Concert dans la rue « Kiischtewee » à Neuhaeusgen. Monsieur Jost remercie les organisateurs pour cette initiative.
- que le 12 juillet une entrevue du collègue des bourgmestre et échevins et du Ministre du Transport François Bausch a eu lieu sur le problème récurant des émissions sonores nocifs liées à l'aviation sportive.
- que hier soir, le 13 juillet, la remise officielle du label « Fairtrade Gemeng » a eu lieu.

- qu'un colloquium sur le réaménagement de la place de l'église est organisé pour le 19 et 20 juillet. Les trois projets urbanistes retenues seront par la suite adaptés en fonction des observations formulées par les citoyens de la commune.
- qu'en date du 26 juillet, une réunion du conseil communal sur l'aide financière des entreprises liés à la crise sanitaire aura lieu.
- qu'en date du 7 juillet, le projet du PAP « Um Schënnbiërg » à Schuttrange et Munsbach a été engagé dans la procédure conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Le dossier du projet a été déposé le 13 juillet à la maison communale où toute personne intéressée peut consulter le projet et faire ses observations jusqu'au 12 août 2021 inclus.
- qu'en date du 8 juillet, les projets de modifications ponctuelles du PAP QE, modifications des articles 6, 13, 14, 21, 22, 24 et 26 de la partie écrite, ont été engagés dans la procédure conformément à l'article 30bis, procédure allégée, de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les dossiers ont été déposés le 12 juillet à la maison communale où toute personne intéressée peut consulter les projets et faire ses observations jusqu'au 27 août 2021 inclus.
- que les projets sous rubriques seront soumises au vote du conseil communal après les vacances scolaires.

Par la suite Monsieur Serge Thein, échevin, fait un bref résumé sur les activités du « Jugendhaus Schëtter » ainsi que de l'avancement du plan communal jeunesse.

### **Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour**

Sur proposition du collègue des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- No 7.1. OBJET : Approbation d'un acte de vente concernant une emprise sise à Schrassig, rue d'Oetrange.

## **1. Pacte climat**

### **1.1 Présentation du bilan 2020 des objectifs climatiques adoptés en 2015**

Suivant la présentation de Monsieur Daniel FLIES, chargé de l'environnement et de l'énergie auprès de l'administration communale, le conseil communal prend connaissance du bilan 2020 des objectifs climatiques adoptés en 2015.

### **1.2 Approbation du contrat « Pacte Climat 2.0 »**

Vu le contrat « Pacte climat 2.0 » signée le 20 mai 2021 par le collègue des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide à l'unanimité

- d'approuver le contrat « Pacte Climat 2.0 » du 7 avril 2021, version 1.1., signé par le collègue des bourgmestre et échevins en date du 20 mai 2021;
- de laisser en place l'équipe actuelle « Equipe Climat » composée :
  - de cinq conseillers communaux – un de chaque groupement/parti politique représenté au conseil communal ;
  - de deux représentants des entreprises locales ;
  - de cinq habitants de la commune de Schuttrange ayant des qualifications en matière touchée par le « Pacte Climat » ;
  - des membres de la Commission de l'Environnement ;
  - du conseiller climat ;
  - d'un fonctionnaire communal.
  - de confier à Madame Nora FORGIARINI, échevine, le suivi du programme lors de la mise en œuvre de la politique générale de la Commune.

## 2. Urbanisme

### 2.1 Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général concernant des fonds sis à Neuhaeusgen, rue Principale – Saisine du conseil communal et décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Par la présente modification, le collège des bourgmestre et échevins propose de reclasser une parcelle de 0,08 ares située à Neuhaeusgen, rue Principale, classée actuelle en « zone agricole [AGR] en « zone d'habitation 1 [HAB-1] ». La parcelle est complètement encerclée par des terrains classés en « zone d'habitation 1 [HAB-1] » et « zone des équipements publics [BEP].

Par son avis du 21 juin 2021, Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable conforte la proposition de la Commune que des incidences notables sur l'environnement ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet et que partant celui-ci ne nécessite pas une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales.

Ainsi, le conseil communal décide avec six voix et quatre abstentions d'émettre un avis positif au sujet de la modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Schuttrange concernant des parties des terrains sis à Neuhaeusgen, rue Principale, inscrits au cadastre de la commune, section B de Munsbach, partie des numéros 1453/4011, 1544/4053 et 1542/3717, d'une contenance approximative de 8,36 ares.

## 3. Finances communales

### 3.1 Approbation des plans et devis relatifs à l'aménagement de bureaux supplémentaires avec salle de réunion au grenier du service technique

Comme les bureaux de la maison communale actuelle ne suffisent plus du point de vue espace de travail, aménagement des bureaux et fonctionnalité aux besoins de l'administration communale pour assumer ses missions en bonne et due forme, le conseil communal approuve à l'unanimité les plans et devis élaboré par le bureau d'architectes « elementar sarl » de Weiler-la-Tour pour les travaux l'aménagement de bureaux supplémentaires avec salle de réunion au grenier du service technique au montant de 557.120,00 € ttc.

### 3.2 Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2020

Après avoir entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide à l'unanimité de décharger le receveur et d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention "à poursuivre".

### 3.3 Approbation des titres de recette de l'exercice 2020

Considérant que les déclarations de recettes doivent faire l'objet d'une approbation du conseil communal, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les titres de recettes de l'exercice budgétaire 2020.

### 3.4 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 présenté par le receveur communal, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019.

### 3.5 Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par le collège des bourgmestre et échevins décide avec six voix contre quatre d'approuver le compte pour l'exercice 2019 :

### **3.6 Présentation de la mise à jour du Plan Pluriannuel de Financement (PPF) 2021-2026**

Entendu les explications des membres du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal prend connaissance de la mise à jour du Plan Pluriannuel de Financement pour la période 2021 à 2026.

## **4. Affaires sociales**

### **4.1 Approbation d'un don pour soutenir l'action de solidarité de la Commune de Reckange-sur-Mess en vue d'aider les sinistrés de orages du 4 juin 2021**

Le conseil communal décide à l'unanimité de soutenir l'action de solidarité avec la Commune de Reckange-sur-Mess par un montant de 1.000,00 € pour aider les familles touchées par les dégâts des inondations du 4 juin 2021.

### **4.2 Résolution déclarant la Commune de Schuttrange zone de liberté pour les personnes LGBTIQ (Luxembourg LGBTIQ Freedom zone)**

Considérant que les droits des personnes LGBTIQ font partie des droits humains, que l'égalité de traitement et la non-discrimination sont parties intégrantes des droits fondamentaux inscrits dans les traités de l'Union européenne et dans la charte, et qu'ils doivent être pleinement respectés, le conseil communal décide à l'unanimité de déclarer la Commune de Schuttrange « zone de liberté pour les personnes LGBTIQ », à la suite de la déclaration que le Parlement européen a émise le 11 mars 2021 pour l'ensemble de l'Union européenne, et de s'engager à mener des politiques publiques qui promeuvent et protègent les droits des personnes LGBTIQ et qui, d'autre part, dénoncent les mécanismes de discrimination structurelle.

## **5. Droit de préemption**

### **5.1 Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain à Schuttrange, rue « Léegronnd »**

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption aux prix et aux conditions de l'étude de Me Laurent Metzler, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, relative à la vente d'un terrain, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, sous le numéro 516/4470, lieu-dit « Léegronnd ».

### **5.2 Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain à Schuttrange « Chemin Brehm »**

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption aux prix et aux conditions de l'étude de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, relative à la vente d'un terrain, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, sous le numéro 503/3829, lieu-dit « In der Brehm ».

## **6. Règlements communaux**

### **6.1 Approbation d'une modification du règlement de circulation**

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement de circulation de base modifié du 30 septembre 2009. Ainsi la rue du Village à Schuttrange est déclarée « zone à 30 km/h » sur toute la longueur.

### **6.2 Confirmation de quatre règlements temporaires d'urgence de la circulation**

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer les modifications urgentes du règlement communal de la circulation, arrêtées le :

-2 juillet 2021 par le collège des bourgmestre et échevins concernant la circulation sur le CR 171, rue de Luxembourg à Schrassig à partir du 5 juillet 2021 jusqu'à la fin des travaux;

-5 juillet 2021 par le collège des bourgmestre et échevins concernant la circulation sur le CR 187, rue de Mensdorf, à Uebersyren à partir du 7 juillet 2021 jusqu'à la fin des travaux.

**7. Questions écrites des conseillers**

Néants.

**8. Point ajouté :**

**8.1 Approbation d'un acte de vente concernant une emprise sise à Schrassig, rue d'Oetrange.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'acte de cession gratuite n° 557 signé le 7 juillet 2021 signé par le collège des bourgmestre et échevins concernant la cession d'une parcelle sise à Schrassig, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, sous le numéro 65/1768, lieu-dit « Rue d'Oetrange », contenant de 17 centiares. Le prix de vente total est fixé à 119,00 €. La parcelle est intégrée dans le domaine public de la Commune.

**L'intégralité de la réunion du conseil communal de Schuttrange peut être suivie sur : <https://www.schuttrange.lu/politique/seances-du-conseil-communal>**